



## Règlement Général

### Article 1 : Organisation

L'association ODYSSEA organise :

- **des épreuves pédestres mixtes (10km nature chronométrée, une randonnée 5km, des courses enfants) le samedi 6 novembre et dimanche 7 novembre 2021** dans la forêt de l'Etang Salé et sur le site de la salle municipale du Blue Bayou.
- **Des épreuves connectées (5km et 10km) du samedi 30 octobre 08h00 au dimanche 7 novembre 18h00.**

**Attention** : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera disponible par validation en ligne sur la plateforme Virtuelle.

### Article 2 : Programme et actualités

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards sera fonction des jauges autorisées par la Préfecture.

Toutes les infos et actualités seront disponibles sur <https://odyssea.info/lieu/la-reunion/>

### **Programme du Samedi 6 novembre (PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE)**

(Epreuves d'animation sans classement sauf pour le 10 km)

- 13h45: échauffement marmailles
- 14h00: 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2015-2016)
- 14h15 : 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2013-2014)
- 14h30 : 1 km poussins-poussines (nés en 2011-2012)
- 14h45 : 2 km benjamins-benjamines (nés en 2009-2010)
- 15h00 : 2,6 km minimes H et F (nés en 2007-2008)
- 15h55 : 5km allure libre 1<sup>ère</sup> vague
- 16h05 : 5km allure libre 2<sup>ème</sup> vague
- 17h15 : 10km course nature chronométrés et classés (nés en 2006 et avant) - ATTENTION CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR LE 10 KM  
ATTENTION COURSE NON ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT
- 18h30 : remise des récompenses du 10 km

### **Programme du Dimanche 7 novembre (PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE)**

- 7h00 : ouverture du village ODYSSEA REUNION
- 8h00 : randonnée pour tous de 5 km (nés en 2017 et avant). Départ par 5 Vagues :8h10, 8h20, 8h30, 8h40 et 8h50)
- 10h15 : annonce des dons, discours

Les marches et courses ODYSSEA REUNION étant exclusivement réservées aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les chiens, trottinettes, vélos et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

### **Programme Epreuves connectées du samedi 30 octobre 08h00 au dimanche 7 novembre 18h00**

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'Epreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

### **Article 3 : Modalités d'inscriptions pour les individuels**

Les inscriptions individuelles s'effectuent exclusivement sur internet ([www.odyssea.info](http://www.odyssea.info)) selon les conditions suivantes :

- **3-1 Inscription pour les épreuves présentielle du samedi 6 et dimanche 7 novembre**

Jusqu'au mardi 2 novembre 2021 à 23h59 sur Internet  
[www.odyssea.info](http://www.odyssea.info) ou [www.run-odyssea.org](http://www.run-odyssea.org)

**Tarifs d'inscription :**

<b>Courses Présentielles</b>	<b>En ligne</b>
<b>Courses Enfants</b>	5 €
<b>5 Km Marche/Course samedi et dimanche</b>	10 €
<b>Course nature 10 Km</b>	15 €

**Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

**En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes inscrites seront automatiquement basculées sur les courses connectées.**

- **3-2 Épreuves connectées du samedi 30 octobre 8h00 au dimanche 7 novembre 18h.**

Les inscriptions seront closes :

- le samedi 16 octobre à 20h pour les domiciliés à l'étranger et en métropole (avec tee-shirt)
- le dimanche 24 octobre à 20h pour les domiciliés Réunion (avec tee-shirt)
- Le dimanche 31 octobre à 20h pour ceux qui prennent le package sans Tshirt (réunion et hors département)

**Tarifs d'inscription :**

<b>Course Connectée 5km, 10km</b>	<b>Tarif</b>
Dossard connecté seul	6 €
Dossard + T-shirt	10 €
Dossard + T-shirt (ceux qui habitent en Métropole et à l'étranger)	20 €

**Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

### **Renseignements**

**Par téléphone sur la ligne RUN ODYSSEA au 06 93 39 78 05**

**Par mail à l'adresse suivante : [contact@run-odyseea.org](mailto:contact@run-odyseea.org)**

**Sur facebook : [www.facebook.com/run.odyseea](http://www.facebook.com/run.odyseea)**

- **3-2 Limites d'âges (le jour de la course)**

- **Epreuves présentielles samedi 6 et dimanche 7 novembre**
- 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2015-2016)
- 0,6 km école d'athlétisme (nés en 2013-2014)
- 1 km poussins-poussines (nés en 2011-2012)
- 2 km benjamins-benjamines (nés en 2009-2010)
- 2,6 km minimes H et F (nés en 2007-2008)
- 10km nature : à partir de 16 ans (année de naissance 2005)
- 5km randonnée : à partir de 5 ans

Association Odyssea

<http://www.odyseea.info> - [contact@odyseea.info](mailto:contact@odyseea.info)

- **Épreuves connectées du samedi 30 octobre au dimanche 7 novembre 18h.**
- 5km : A partir de 14 ans (année de naissance 2007)
- 10km : A partir de 16 ans (année de naissance 2005)

Pour les 2 courses connectées, une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

#### **Article 4 : Modalités d'inscription Challenge Entreprises et Groupes**

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises s'effectuent selon les conditions :

- par internet jusqu'au **dimanche 24 octobre à 23h59.**
- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tee-shirts et dossards en amont de l'événement, facturation globale)
- Un tarif forfaitaire de base de 25 euros HT sera appliqué pour tous les groupes au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription du groupe au Challenge.
- Par ailleurs, un minimum de 10 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

**Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.**

**Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site [www.odyssea.info](http://www.odyssea.info)**

#### **Article 5 : Permanences de retrait**

**Les permanences de retrait seront en ligne sur notre site [odyssea.info](http://www.odyssea.info)**

Un seul lieu (jardins du Blue Bayou) et 2 dates pour le retrait des dossards :

- Jeudi 4 novembre (13h-18h)
- Vendredi 5 novembre (10h-18h)

Renseignements :

**Par téléphone sur la ligne RUN ODYSSEA au 06 93 39 78 05**

**Par mail à l'adresse suivante : [contact@run-odyseea.org](mailto:contact@run-odyseea.org)**

Une tierce personne peut venir à ces permanences de retrait pour un autre participant, à condition d'être munie d'une photocopie de sa pièce d'identité et de sa convocation.

## **Article 6 : Pièces justificatives**

### **- Épreuves pédestres 5km randonnée , et courses enfants du samedi 6 novembre et dimanche 7 novembre**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

### **- Épreuve pédestre 10km nature chronométrée du dimanche 7 novembre**

Cette épreuve étant chronométrée, un certificat médical est obligatoire. Il y aura lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun

autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTRI a rajouté sur ces licences.

- **Épreuves connectées du samedi 30 octobre 08h00 au dimanche 7 novembre 18h00.**

Ces 2 épreuves étant chronométrées, un certificat médical est obligatoire. Il y aura lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTRI a rajouté sur ces licences.

**Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle  
« individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)**

Association Odysséa

<http://www.odyssea.info> - [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info)

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

-Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le samedi 6 et dimanche 7 novembre** sur l'évènement présentiel (non connecté) en présence d'un médecin.

### **Article 7 : Droits à l'image**

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

### **Article 8 : Annulation**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

### **Article 9 : Traitement des données et Politique de confidentialité**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un

traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info).

La politique de confidentialité de l'association Odyssée en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssée.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, soustraitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info).

## **Article 10 : Adhésion au règlement**

L'inscription à la course ODYSSEA REUNION vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.